

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 17 novembre 2017

Nombre de membres

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 13

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL ADELEE, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Pôles Adolescents – Approbation du règlement intérieur

PJ : Règlement

Monsieur le Président rappelle que les Pôles adolescents fonctionnent sous couvert des règlements intérieurs qui étaient en vigueur dans chacune des ex-collectivités concernées par la fusion.

Considérant le besoin d'harmoniser les contenus en un seul règlement intérieur commun Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil d'administration le règlement intérieur ci-joint.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le règlement intérieur des Pôles Adolescents.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à procéder à sa ratification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171128-17D092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017